Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20230929-DM20230928\_7-DE
Date de télétransmission : 29/09/2023
Date de réception préfecture : 29/09/2023

Certifité conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

#### Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 14

#### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Monsieur Jean-Claude GIRARD Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Madame Christine MARTIN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Brigitte POPARD

Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Guillaume RUFT Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Kildine BATAILLE Monsieur Marien LOVICHI Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Madame Céline RENAUD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Claire VUILLEMIN Madame Stéphanie MODDE Monsieur Olivier MULLER Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur David HAFGY

Monsieur Patrick AUDARD Monsieur Léo LACHAMBRE Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Catherine VICTOR Monsieur Gérard HERRMANN Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Jean-Marc RETY Monsieur Jean-marc GONÇALVES Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Madame Catherine GOZZI Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Madame Céline RABUT Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Adrien GUENE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

### Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ

Monsieur Gaston FOUCHERES

Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY

Monsieur Patrick BAUDEMENT

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

DM20230928 7 N°7 - 1/3

## OBJET: DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC Commission Intercommunale d'Accessibilité – Rapport annuel au Préfet

En 2022, les travaux de la Commission Intercommunale d'Accessibilité ont porté sur :

- Nouvelles modalités d'accès et bilan 2022 du service DiviAccès.
- Ateliers de sensibilisation au handicap,
- Accessibilité des points d'arrêts,
- Stationnement sur voirie : parcours client PMR,
- Mise en visibilité des places PMR en test à bord d'une rame de tram et d'un bus

#### Nouvelles modalités d'accès et bilan 2022 du service DiviAccès

La séance est ouverte par la présentation des bons résultats suite à la mise en place de la tarification accompagnateurs pour les détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) depuis le 1er janvier 2022 sur l'ensemble du réseau Divia Bus & Tram.

Le service DiviAccès est présenté ainsi que son fonctionnement tenant compte des évolutions intervenues au 1er juillet 2022. Les évolutions du parcours d'accès puis le bilan 2022 du service TPMR DiviAccès sont ensuite détaillés.

2022 confirme la reprise amorcée en 2021 avec une évolution du nombre de missions de 15 % par rapport à 2021 (96 % des missions réalisées avant-covid) et une augmentation de la fréquentation (nombre de courses et personnes transportées) constante sur l'année 2022. Ce sont 486 utilisateurs actifs (+13 % par rapport à 2022), majoritairement en cœur de métropole (57 % des utilisateurs résident à Dijon).

La suppression de l'obligation de résidence sur le territoire pour tous les demandeurs a permis d'accueillir 5 voyageurs hors métropole (- de 1 % des voyageurs). Le travail reste le principal motif de déplacement (48 %) et 93 % des déplacements sont réalisés en semaine.

Plus de 50 000 voyages ont été réalisés en 2022, avec 48 % des missions au départ de Dijon et une nette progression pour Quetigny soit une augmentation de 25 % du nombre de missions. La tendance 2022 de reprise de l'activité se confirme avec 1229 missions réalisées en moyenne par semaine contre 959 en 2021. 90 % des missions sont réalisées du lundi au vendredi.

#### Ateliers de sensibilisation au handicap

Les ateliers de sensibilisation au handicap organisés par Keolis Dijon Multimodalité se sont déroulés en octobre 2022 en partenariat avec l'APF 21 et Les yeux en promenade. Ces ateliers immersifs participent à la formation de l'ensemble du personnel DiviaMobilités, conducteurs et téléconseillers du service mais aussi les autres acteurs de la relation client. Les associations ont souligné l'intérêt de ces formations mises en place chaque année et rappellent que ces journées sont surtout des temps d'échanges appréciés qui participent au bon fonctionnement du service tout au long de l'année.

#### Accessibilité des points d'arrêts du réseau Divia

Dijon métropole rappelle que le niveau global d'accessibilité du réseau Divia Bus & Tram est très satisfaisant avec 100 % des trams et 62 % des arrêts de bus accessibles à fin 2022. Il est présenté un bilan complet des arrêts mis en accessibilité en 2022, comprenant les arrêts mis en accessibilité dans le cadre de la programmation annuelle et ceux dans le cadre des grands projets urbains, soit 39 arrêts au total.

La programmation 2023 est présentée avec 24 arrêts programmés.

#### Stationnement sur voirie : parcours client PMR

Dijon métropole présente la modification du parcours client PMR en lien avec la mise en place d'un Lecteur Automatique de Plaques d'Immatriculation (LAPI) au 1er juin 2023.

DM20230928 7 N°7 - 2/3

Les titulaires de la Carte Mobilité Inclusion ou carte européenne de stationnement bénéficient du stationnement sur voirie gratuit.

Les utilisateurs réguliers doivent demander un droit d'accès auprès de DiviaPark par courrier, sur internet ou en agence commerciale. Les justificatifs doivent être fournis. Le véhicule enregistré est reconnu automatiquement.

Les utilisateurs occasionnels doivent prendre un ticket gratuit tarif CMI valable 12 heures directement à l'horodateur ou sur les applications mobiles.

Dans les deux cas, l'apposition de la carte Carte Mobilité Inclusion – mention stationnement sur le pare-brise est obligatoire à chaque stationnement.

#### Mise en visibilité des places PMR en test à bord d'une rame de tram et d'un bus

Enfin, la commission se termine sur la présentation d'un dispositif de mise en visibilité des places PMR à bord des rames de tram et bus par la pose d'adhésifs sur les surfaces vitrées pour garantir une visibilité à l'extérieur et à l'intérieur du véhicule.

# Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du rapport annuel 2022 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, tel qu'annexé.

Scrutin Pour: 0 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 14 PROCURATION(S)

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20230928 7 N°7 - 3/3